



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2009

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Pierre-Yves STUCKI (représentant de M. Jean-Jacques LASSERRE) M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jean-Jacques LASSERRE représenté par M. Pierre-Yves STUCKI
M. Ludovic JAMET, pouvoir à M. Gilles CURTI

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 5 octobre 2009

Date d'affichage de la convocation : 6 octobre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

N° de l'ordre du jour :

2009.10.06 : Avenant n°2 à la convention pour la reprise des papiers recyclables issus des collectes sélectives des ménages conclue avec UPM Kyemmene France Etablissement Chapelle Darblay

□ **M. Pierre-Yves STUCKI, rapporteur, donne lecture de la délibération**

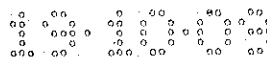
Le 1^{er} avril 2004 Versailles Grand Parc a passé une convention avec UPM KYEMMENE France Etablissement Chapelle Darblay pour la reprise des papiers recyclables issus des collectes sélectives des ménages pour une durée de six ans.

Le tarif à ce jour est de 45 € HT / tonne.

UPM KYEMMENE France Etablissement Chapelle Darblay propose d'appliquer à partir du 1^{er} novembre 2009 un prix de reprise de 68 € HT, non prévu dans la convention initiale. Un avenant est donc rendu nécessaire.

L'estimation des tonnages pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2010 est de 400 tonnes et l'estimation du montant de la recette du 1^{er} novembre 2009 au 31 mars 2010 est de 27 200 € HT, soit une variation de 9 200 € HT par rapport aux conditions actuelles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,



le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention conclue avec UPM KYEMMENE France Etablissement Chapelle Darblay relatif à l'augmentation, de 45 à 68 € HT/tonne, du prix de reprise des papiers recyclables issus des collectes sélectives des ménages ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *dit que les recettes sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 70388 «Autres redevances et recettes diverses ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 33 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

